20	02 JUIL. 1999		17	1	BEF		A 1.
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		

92274.1719

COMPTES ANNUELS EN FRANCS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : ***ASSURANCES LEFEBVRE S.A.***

Forme juridique : ***Société anonyme***

Adresse : ***RUE DE LA LIESSE*** N° : ***16*** Bte :

Code postal : ***7700*** Commune : ***Mouscron***

Registre : ***RC*** Greffe de : ***TOURNAI*** N° : ***71340***

Numéro de TVA ou numéro national ***441.420.967***

DATE ***13 / 07 / 1990*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ***05 / 06 / 1999***

et relatifs à l' exercice couvrant la période du ***01 / 01 / 1998*** au ***31 / 12 / 1998***

Exercice précédent du ***01 / 01 / 1997*** au ***31 / 12 / 1997***

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

LEFEBVRE REGIS,
RUE DE LA LIESSE 16, 7700 Mouscron, BELGIQUE
Administrateur délégué

VANDENBROUCKE MARIE JEANNE,
RUE DE LA LIESSE 16, 7700 Mouscron, BELGIQUE
Administrateur

VANDENBROUCKE ROGER,
DREVE DES PREACHES 30, 7711 Dottignies, BELGIQUE
Administrateur

(éventuellement suite page A 1bis.)

Nombre total de pages déposées : ..... Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

ADMINISTRATEUR DELEGUE

* Biffer ce qui ne convient pas.

TVA	441.420.967	A 1 bis.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page A 1 .)

(éventuellement suite page A 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? ~~OUI~~ / NON [1].

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.

[2] Mention facultative.

TVA	441.420.967	A 2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	977 052	1 266 589
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	832	1 670
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	976 220	1 264 919
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	293 779	358 727
C. Mobilier et matériel roulant	24	216 525	284 442
D. Location-financement et droits similaires	25	465 125	620 166
E. Autres immobilisations corporelles	26	791	1 584
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1 757 492	1 659 227
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	1 309 026	1 285 839
A. Créances commerciales	40	954 022	884 380
B. Autres créances	41	355 004	401 459
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	359 941	260 215
X. Comptes de régularisation	490/1	88 525	113 173
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	2 734 544	2 925 816

TVA	441.420.967	A 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	133 040	29 855
I. Capital (ann. III)	10	1 260 000	1 260 000
A. Capital souscrit	100	1 260 000	1 260 000
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(1 126 960)	(1 230 145)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	2 601 504	2 895 961
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	1 241 157	1 612 170
A. Dettes financières	170/4	1 241 157	1 612 170
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0	1 241 157	1 612 170
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	1 360 347	1 283 791
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	223 728	223 728
B. Dettes financières	43	392 370	261 508
1. Etablissements de crédit	430/8	392 370	261 508
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	650 335	783 555
1. Fournisseurs	440/4	650 335	783 555
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	93 914	15 000
1. Impôts	450/3	93 914	15 000
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48		
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	2 734 544	2 925 816

TVA	441.420.967	A 4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires / *Approvisionnements, marchandises ; services et biens divers* } *mentions facultatives*	70		
	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	830 353	621 361
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(289 537)	(291 705)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations - , reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(58 648)	(76 913)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	482 168	252 743
Perte d'exploitation (-)	64/70		
II. Produits financiers	75	138	42
Charges financières (-)	65	(200 270)	(274 381)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	282 036	
Perte courante avant impôts (-)	65/70		(21 596)
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		(825)
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	282 036	
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		(22 421)
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(178 851)	(33 017)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	103 185	
Perte de l'exercice (-)	67/70		(55 438)
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	103 185	
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		(55 438)

TVA	441.420.967	A 5.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(1.126.960)	(1.230.145)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	103.185	
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		(55.438)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(1.230.145)	(1.174.707)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693		
2. Perte à reporter	793	1.126.960	1.230.145
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

TVA	441.420.967

A 6.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	2 662 267	8159	2 305 211	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039		8179		8375	
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059	**2 662 267**	8199	**2 305 211**	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239		8435	
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	2 660 597	8269	1 040 292	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	838	8279	288 699	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109		8309		8505	
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	**2 661 435**	8329	**1 328 991**	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b) - (c) - (d)	8139	**832**	8339	**976 220**	8565	

TVA	441.420.967	A 7. / 01

II. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans la rubrique 28 de l'actif), ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en unités de devise)*	

II. B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A ou B) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise ;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE.

TVA	441.420.967	A 8.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	1.260.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	1 260 000	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
		1.260.000	1.260
		1. Montant non appelé *(rubrique 101)*	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page .....)			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 17

TVA	441.420.967	A 9.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	223 728		1 241 157

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89	.....	.....
2. Autres emprunts	90	.....	.....
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899	.....	.....
2. Effets à payer	900	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
2. Rémunérations et charges sociales	904	.....	.....
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

Dettes **échues** envers	Codes	Exercice
a) des administrations fiscales	9072	.....
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	.....

TVA	441.420.967	A 10.

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086		
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088		
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623		
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75) . en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	Codes	Exercice	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants :

(éventuellement suite page 17)

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de TVA ou le numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- Si l'(des)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus * :

X. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

(éventuellement suite page 17)

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

TVA	441.420.967	A 12.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : .....

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : ....

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein *(exercice)*	2. Temps partiel *(exercice)*	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice)*	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice précédent)*
Nombre moyen de travailleurs	100	.....	.....	..... (ETP)	..... (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	.....	.....	..... (T)	..... (T)
Frais de personnel	102	.....	.....	..... (T)	..... (T)

B. A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	.....	.....	.....
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	.....	.....	.....
Contrat à durée déterminée	111	.....	.....	.....
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement	113	.....	.....	.....
c. Par sexe				
Hommes	120	.....	.....	.....
Femmes	121	.....	.....	.....
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	.....	.....	.....
Employés	134	.....	.....	.....
Ouvriers	132	.....	.....	.....
Autres	133	.....	.....	.....

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	.....	.....	.....
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	.....	.....	.....

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier*				
1.1 Plan d'entreprise	400			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404			
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405			
1.5 Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6 Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2 Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			
2.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	511			
2.9. Interruption complète de carrière	512			
2.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	513			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550		
- total pour l'exercice précédent	560		

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur				
Hommes	580			
Femmes	581			

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

TVA	441.420.967	A 14.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

.....

Ces dérogations se justifient comme suit : .....

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : .....

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : .....

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de ..... *BEF.*

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent : .....

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : .....

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] : .....

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : .....

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : .....

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : .....

TVA	441.420.967	A 15.

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... *BEF.* de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit : .....

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement			-	-
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20,00 - 20,00	-
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	10,00 - 33,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
5. Matériel roulant *	L	NR	20,00 - 20,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier *	L	NR	10,00 - 20,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
7. Autres immobilisations corporelles			-	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : ..... *BEF.*
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... *BEF.*

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

TVA	441.420.967	A 16.

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

.....

.....

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d' acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....

.....

.....

2. En-cours de fabrication - produits finis : .....

.....

.....

3. Marchandises : .....

.....

.....

4. Immeubles destinés à la vente : .....

.....

.....

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ .....% leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en *BEF* sur les bases suivantes : .....

.....

.....

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : .....

.....

.....

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis, §3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976),* les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... *BEF.*